Acoustique et Technique, **n° 37, 42-44, (2004)**

COMPRENDRE LA REFORME DITE "LMD"

Petit vade-mecum à l'usage des industriels

Catherine POTEL et Michel BRUNEAU

Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM),
UMR CNRS 6613, Avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS Cedex 9.

Mél : *Catherine.Potel@univ-lemans.fr, Michel.Bruneau@univ-lemans.fr*

La réforme "LMD", les journaux en parlent, certains étudiants et enseignants l'appréhendent, mais en dehors du microcosme universitaire qui a mission de la mettre en place, l'information sur ce qu'elle contient et sur les changements qu'elle implique est peut-être restée un peu confidentielle. Les entreprises vont bientôt voir arriver des jeunes, titulaires de diplômes différents de ceux dont elles ont l'habitude. La présente note leur est donc destinée : elle a pour objet de les aider à s'y retrouver dans les méandres de l'enseignement supérieur français et plus largement européen.

Le vocabulaire

Tout d'abord, "**LMD**" est le sigle du groupe de mots "**L**icence-**M**aster-**D**octorat". Le système LMD a été appelé pendant un temps système 3-5-8, par référence aux nombres d'années d'études après le Baccalauréat : 3 pour l'obtention d'une licence, 5 pour celle d'un master et 8 pour celle d'un doctorat. Le système LMD permet à l'étudiant de construire son parcours au fur et à mesure de l'avancement de ses études, par l'obtention de modules (ou Unités d'Enseignement, UE), affectés chacun d'un certain nombre de crédits **ECTS** (**E**uropean **C**redit **T**ransfer **S**ystem ou système européen de transfert de crédits). Le système LMD facilite ainsi la mobilité européenne, les diplômes étant basés sur un cadre commun de crédits uniformisés. De manière générale, 180 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir une licence et 120 crédits ECTS supplémentaires pour un master.

Le système LMD

Le système LMD ne repose plus sur une structure annuelle des diplômes mais sur une capitalisation d'ECTS, obtenus en nombre donné après contrôle du niveau acquis par l'étudiant au terme d'examens écrits ou oraux (voir tableau). Même si un calcul simple permet d'associer environ 60 ECTS à une année d'étude (c'est-à-dire à deux semestres), l'étudiant peut étaler dans le temps son parcours universitaire (ses semestres d'étude ne devant pas obligatoirement être consécutifs), en s'inscrivant aux unités d'enseignement qui lui manquent, d'un semestre à l'autre. En fait, l'étudiant construit son parcours en choisissant ses enseignements parmi une "banque" de modules, jusqu'à obtention d'un nombre suffisant d'ECTS, aidé pour cela par les enseignants afin de suivre un parcours cohérent.

Le système permet également, dans une certaine mesure, de favoriser les passerelles entre les différents cursus universitaires possibles. Ainsi par exemple, un étudiant en formation professionnelle à Bac+2 (actuellement DUT, DEUST ou autre, soit 120 ECTS dans le système LMD) pourra, s'il le désire et en a les possibilités, poursuivre ses études dans un cursus général le menant à la licence puis au master voire au doctorat, en suivant les modules de base qu'il n'aura pas acquis dans son cursus professionnel de départ, c'est-à-dire en adaptant le choix de ses Unités d'Enseignement de licence à sa situation (et à son objectif compte tenu de son acquis). Inversement, un étudiant commençant un cycle de licence générale et souhaitant se réorienter vers une filière professionnelle, pourra suivre les modules techniques nécessaires à la préparation de cette filière, qui lui manquent.

Le calendrier

Mis en place dès septembre 2003 dans quelques universités pilotes, le système LMD est appelé à se généraliser à la rentrée 2004. Pendant quelques années, l'ancien système et le nouveau vont devoir cohabiter : les anciens diplômes resteront officiellement reconnus, même si l'extinction des cursus correspondants est à prévoir au fil des ans. La figure présente un synoptique de l'évolution des diplômes après l'obtention du Baccalauréat ; les sigles (DUT, DEUG, ...) sont explicités en légende, les années sont indiquées dans la colonne de gauche.

Ce qui ne change pas

Pour l'instant, les formations de DUT, DEUST, licences professionnelles, CPGE, diplômes d'ingénieurs, IUP (menant au diplôme d'ingénieur-maître) continuent à exister et les diplômes correspondants continueront à être délivrés et reconnus, même si la réforme conduit les IUT, IUP et écoles d'ingénieurs à adapter leurs cursus au système LMD.

Ce qui change

Les deux années de DEUG et l'année de licence (ancien système) sont maintenant regroupées dans un cycle d'études appelé "Licence", 180 ECTS étant nécessaires pour obtenir le diplôme. L'année de maîtrise et l'année de DEA ou de DESS sont elles aussi regroupées dans un cycle appelé "Master", 120 ECTS au-delà de la licence étant nécessaires pour obtenir le diplôme. Les parcours de masters sont généralement construits pour comporter un tronc commun conduisant aux 60 premières ECTS, et se différencient ensuite en masters professionnels (correspondant aux DESS) et en masters recherche (correspondant aux DEA). Les diplômes de DEUG et de maîtrise n'existent donc plus en tant que tels, même si les arrêtés ministériels autorisent les universités à continuer à délivrer des diplômes portant le même nom (DEUG et maîtrise), mais n'ayant plus le caractère national (et par suite ne jouissant plus de la même reconnaissance).

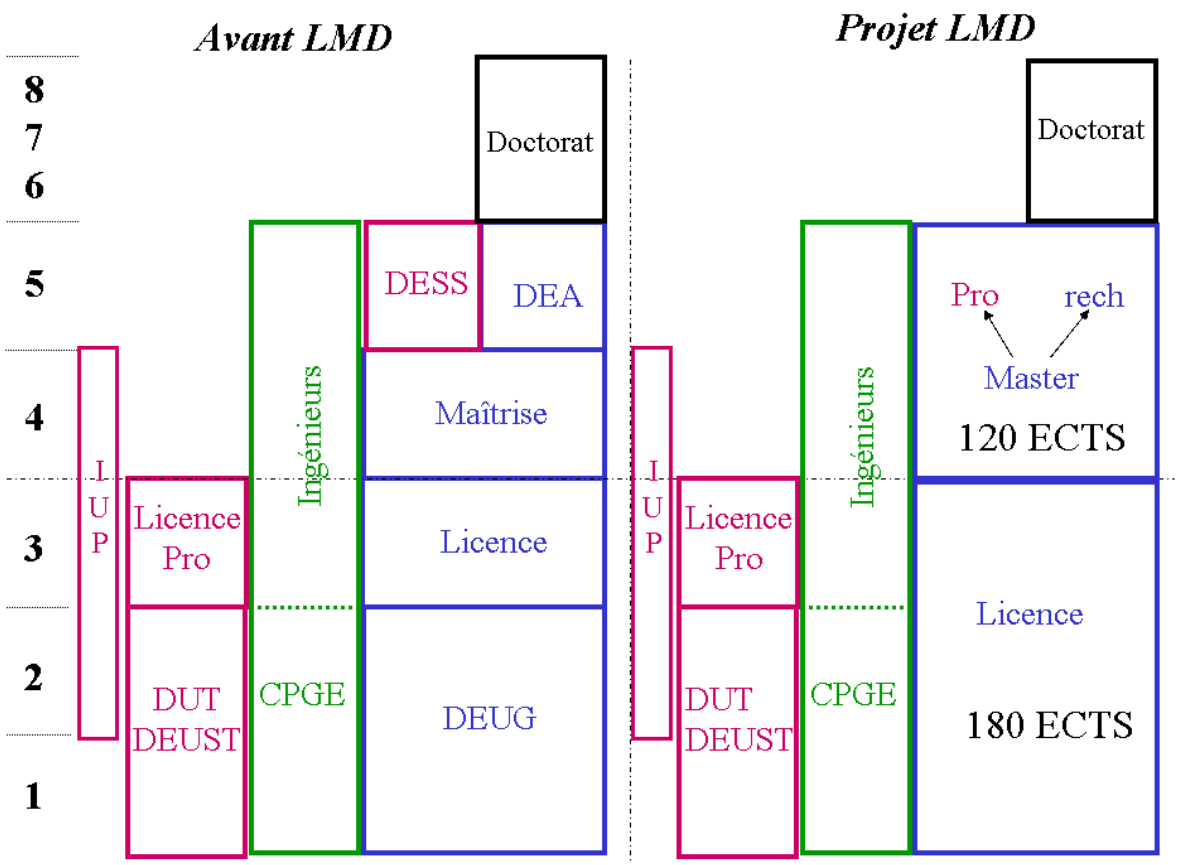

IUP : Institut Universitaire Professionnel
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies
ECTS : European Credit Transfer System (Système européen de transfert de crédits) - voir Tableau 1

Figure : Synoptique de l'évolution des diplômes après l'obtention du Baccalauréat, avant et après la réforme LMD

De l'universalité des formations et de la diversité des acquis...

Alors qu'une licence, un DEUG ou encore une maîtrise correspondait jusqu'à présent à un programme à caractère national, quelle que soit l'université, les nouvelles licences et nouveaux masters auront des contenus propres à chaque université. De ce fait, cette réforme semble en quelque sorte sonner le glas des diplômes nationaux (stricto sensu) ; reste que les matières à enseigner conservent un caractère universel et que l'objet du système est de favoriser la mobilité estudiantine à l'échelle nationale et européenne. Néanmoins, l'évaluation d'un parcours de formation résultera non seulement de l'examen de la liste des unités d'enseignement obtenues par l'étudiant diplômé, mais également de la "note" ECTS qui y est attachée et qui seule in fine permet de juger du niveau du parcours universitaire du diplôme (voir détails dans le Tableau).

Et l'acoustique dans tout cela ?

Les universités proposant un cursus d'acoustique ont généralement construit un parcours LMD contenant une formation aux métiers de l'acoustique (sonore et/ou ultrasonore) et des vibrations. La Société Française d'Acoustique a notamment répertorié toutes les formations en acoustique en France, et mis en place le serveur correspondant sur son site (http://www.sfa.asso.fr). Il présente, page par page, les réponses à l'enquête lancée courant 2002 et réactivée fin 2002 par Mél et courrier SFA. Tout responsable de formation membre de la SFA, peut insérer l'information sur le cursus dont il est responsable et le mettre à jour en temps réel. La présentation est encore pour l'heure un peu sommaire ; elle va évoluer de manière à inclure la nouvelle organisation des cursus au fur et à mesure de leur mise en place.

ECTS signifie **E**uropean **C**redit **T**ransfer **S**ystem ou système européen de transfert de crédits.
Les "crédits" et les "notes" ne doivent pas être confondus :
- les crédits expriment le volume de travail normal qui incombe à l'étudiant,
- les notes traduisent la qualité des résultats obtenus par l'étudiant.

Un étudiant obtient les "crédits" d'un cours uniquement lorsqu'il obtient une note ECTS suffisante.

Echelle de notation de l'ECTS

Note ECTS	Pourcentage d'étudiants qui devraient avoir la note	Appréciation	Définition
A	10 %	EXCELLENT	Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures
B	25 %	TRES BIEN	Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances
C	30 %	BIEN	Résultat généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables
D	25 %	SATISFAISANT	Résultat honnête, mais comportant des lacunes importantes
E	10 %	PASSABLE	Le résultat satisfait aux critères minimaux
FX		*INSUFFISANT*	*Le résultat est insuffisant pour l'octroi des crédits*
F		*TRES INSUFFISANT*	*Le résultat est très éloigné de celui nécessaire à l'octroi des crédits*

L'échelle de notes ECTS facilite ainsi la conversion des notes obtenues par un étudiant, d'un système à un autre. A noter que le mot "résultat" remplace dans le tableau ci-dessus le mot "travail" sur les liens C, D, FX et F, sur le texte disponible sur le site http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/ects_fr.html

Tableau : les ECTS